

LASSIGNY

Beauvais, le 2 août 2024

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE LASSIGNY
18 Place Saint-Crépin
60310 LASSIGNY

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Type	Code	Nom	Prélevé le : vendredi 07 juin 2024 à 09h08
Prélèvement	00152113		par : L02
Unité de gestion	0143	LASSIGNY	Type visite : P1
Installation	TTP 000893	LASSIGNY	
Point de surveillance	P 0000001270	STATION DE TRAITEMENT	Commune : LASSIGNY
Localisation exacte	ROBINET APRES TRAITEMENT		

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	12 °C				25,00
Température de mesure du pH	11,7 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	800 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,70 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,70 mg(Cl2)/L				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Type de l'analyse : DIV

Code SISE de l'analyse : 00152257

Référence laboratoire : H_CS24.4200.1

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
MÉTABOLITES NON PERTINENTS					
Chlorothalonil R471811	2,945 µg/L				
MÉTABOLITES PERTINENTS					
Chloridazone desphényl	3,732 µg/L		0,10		
Chloridazone méthyl desphényl	1,580 µg/L		0,10		
PESTICIDES DIVERS					
Chloridazone	0,011 µg/L		0,10		
Chlorothalonil	<0,010 µg/L		0,10		
Total des pesticides analysés	5,323 µg/L		0,50		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00152113)

Eau d'alimentation non conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres Desphényl-Chloridazone, Méthyl-Desphényl-Chloridazone, total pesticides, dépassant ponctuellement la valeur sanitaire transitoire de 3 µg/L pour le paramètre de la Desphényl-Chloridazone, définie par précaution par le ministère de la santé; et présentant des dépassements de la valeur indicative de 0,9 µg/L pour le chlorothalonil R471811. Cette situation n'empêche pas la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé est mis en place.

Pour le Directeur Général de l'ARS et par délégation,

L'Ingénieure d'études sanitaires


Marion MINOUFLET